

Contexte de l'étude, Mission assignée Au Consultant, Méthodologie et Résultats :

1. Contexte de l'Etude

A l'origine de la présente étude, on trouve les questions qui se posent à l'Organisation dans le cadre du Projet GEF/BFS.

Ces questions portent sur :

- le renforcement des capacités de gestion de l'environnement ; il s'agit du renforcement des capacités des structures nationales et régionales de l'OMVS et de la Guinée, par l'instauration d'un cadre de coopération en matière de gestion des ressources en eau et de prises de décision ; l'accent étant mis, singulièrement sur la Guinée, pays membre de l'OMVS, pour renforcer ses capacités institutionnelles et, au même moment, appuyer un processus d'inclusion et de collaboration accrue ;
- la gestion des données et des connaissances ; c'est la question du comment faire pour permettre aux quatre pays (Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal) d'instaurer un solide partenariat pour la gestion des données collectées relatives à l'eau et à l'environnement dans sa globalité ;
- l'Analyse Diagnostique Transfrontalière et le Plan d'Action Stratégique ; cette question concerne les aspects frontaliers de la gestion de l'eau et de l'environnement, qui se posent au bassin du fleuve ;
- le Programme de Micro Subventions - actions prioritaires ; cette question a trait aux problèmes prioritaires du bassin, identifiés dans les plans nationaux de micro subventions prioritaire et susceptibles d'induire un développement local durable ;
- le Programme de Participation du Public ; il s'agit de la question de l'information et la sensibilisation du public, la participation de la société civile, l'implication de la communauté scientifique ;

Devant l'acuité des questions susmentionnées, les Etats riverains du fleuve Sénégal ont initié le Projet de Gestion des Ressources en Eau et de l'Environnement du Bassin du Fleuve Sénégal (Projet GEF/BFS) en partenariat avec le FEM et les Pays-Bas.

Tout cela justifie pleinement l'étude du cadre législatif et de politique nationale du Mali en matière de gestion des ressources en eau et de l'environnement ; au surplus, une telle étude répond à la nécessité qu'il y a de procéder à une harmonisation des instruments juridiques, de gestion de l'eau et de l'environnement des pays riverains du fleuve Sénégal en vue d'un développement durable des ressources du bassin.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente étude.

2. Mission assignée au consultant

Les tâches imparties au consultant procèdent du contrat n° 005 Bis/06 ; ce document intitulé le contrat de services de consultants, prévoit que le consultant fournit les services spécifiques dans l'Annexe A « Termes de Référence et Etendue des Services » faisant partie intégrante du présent contrat (« les Services »).

Il ressort de ce qui précède, que c'est à l'Annexe A : Termes de Référence (voir TDR en annexe 4) qu'il faut se reporter pour connaître, dans le détail, les tâches que le consultant est tenu d'exécuter.

Celles-ci sont décrites au chapitre V des TDR et se présentent de la façon suivante :

Sous la supervision de la Cellule Nationale OMVS du Mali, en relation étroite avec le groupe de travail mis en place, les missions du Consultant national, sans être limitatives, consistent à :

- 1°) recueillir et analyser tous les textes législatifs et réglementaires du Mali sur l'Eau et l'Environnement ;
- 2°) rédiger un rapport sur le cadre législatif en vigueur ou envisagé au Mali et des politiques de gestion de l'eau ;
- 3°) dégager les distorsions éventuelles entre les différents textes législatifs existants actuellement ;
- 4°) proposer des mesures d'harmonisation éventuelles entre les textes en matière de gestion de l'Eau et de l'Environnement ;
- 5°) identifier les difficultés liées à l'application des textes législatifs et réglementaires du Mali sur l'Eau et l'Environnement ;
- 6°) identifier les engagements internationaux du Mali en matière d'Eau et d'Environnement et mettre en exergue leur interaction avec la législation nationale ;
- 7°) fournir une bibliographie exhaustive sur le droit, la politique de l'Eau et de l'Environnement au Mali.

3. Méthodologie et résultats obtenus

3.1. Méthodologie

Sous la supervision de la Cellule Nationale OMVS du Mali, en étroite collaboration avec groupe de travail mise en place, le Consultant a adopté la méthode ci-après :

- Inventaire des textes sur l'Eau et l'Environnement en vigueur au Mali

Le Consultant a procédé à un inventaire des textes législatifs et réglementaires dans le domaine de l'Eau et l'Environnement ; cet inventaire a été complété par celui des conventions et accords ratifiés par le Mali dans le domaine de l'Eau et de l'Environnement (voir liste des textes consultés en annexe 1) ;

- Relevé Bibliographique

En marge de l'inventaire des textes juridiques, le Consultant a fait un relevé bibliographique des documents relatifs au droit et à la politique de l'Eau et de l'Environnement (voir Bibliographie) ;

- Entretiens avec les personnes ressources

Le Consultant a eu des entretiens avec des personnes ressources afin de recueillir auprès d'elles tous les renseignements utiles concernant l'étude à réaliser (voir liste des personnalités rencontrées en annexe 2) ;

- Analyse des données recueillies

Le consultant a rassemblé, évalué et analysé les textes juridiques relatifs à :

- la législation de l'eau ;
- la législation environnementale ;
- les conventions et accords internationaux sur l'eau et l'environnement.

Il a également procédé à l'analyse de la littérature bibliographique.

3.2. Résultats obtenus :

Au terme du travail de recherche, d'investigation et d'analyse, un rapport a été produit. Il est intitulé : Etude du Cadre Législatif et Politique Nationale du Mali en matière de Gestion des Ressources en Eau et de l'Environnement, conformément aux TDR.

Résumé de l'Etude

L'ossature de la présente étude repose sur deux parties : le cadre politique de la gestion des ressources en eau et de l'environnement et le cadre législatif de la gestion des ressources en eau et de l'environnement.

- Le cadre politique de la gestion des ressources en eau et de l'environnement.

En se fondant sur le document de la politique nationale de l'eau et celui de la politique nationale de protection de l'environnement, l'analyse a permis de faire la distinction entre la Politique Nationale de l'Eau (PNE) et celle de la protection de l'environnement.

S'agissant de la Politique Nationale de l'Eau, elle a été, d'abord étudiée dans ses éléments constitutifs à savoir : les objectifs, les principes et les approches de ladite politique, pour enfin mettre l'accent sur son articulation avec les politiques sectorielles de développement (approvisionnement en eau potable, hydraulique agricole, hydraulique pastorale, hydro-électricité, pêche, assainissement des eaux usées et pluviales, mines et industries, faune, santé publique, tourisme et loisirs).

Quant à la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE), l'étude a permis de porter la réflexion sur ses éléments constitutifs (les objectifs, les principes et les stratégies de mise en œuvre) et la nécessité de sa corrélation avec les politiques sectorielles de développement.

- Le cadre législatif de la gestion des ressources en eau et de l'environnement. Ici, l'étude a porté sur l'analyse des textes législatifs et réglementaires régissant l'eau et l'environnement au Mali, d'une part, et les distorsions éventuelles entre les différents textes, difficultés liées à l'application des textes législatifs et réglementaires sur l'eau et l'environnement et propositions de mesures d'harmonisation, d'autre part.

Pour ce qui concerne l'analyse des textes réglementaires régissant l'eau et l'environnement, l'étude a permis de passer en revue la législation de l'eau telle qu'elle procède essentiellement, du code de l'eau qui se révèle comme étant un instrument globalement pertinent de gestion intégrée des ressources en eau.

Ensuite elle a mis en lumière les accords interétatiques relatifs aux bassins des fleuves Sénégal et Niger marquant ainsi un engagement fort du Mali dans la ratification des Accords et Conventions Internationales en matière de gestion des ressources en eau partagées.

Enfin, elle a porté des éclairages sur la législation de l'environnement : les textes législatifs et réglementaires, ainsi que les Conventions Internationales en la matière.

S'agissant des distorsions éventuelles entre les différents textes, difficultés liées à l'application des textes législatifs et réglementaires sur l'eau et l'environnement et propositions de mesures d'harmonisation, l'analyse a mis en lumière les problèmes affectant la législation malienne de l'eau et de l'environnement.

Dans la législation malienne de l'eau, les problèmes ont trait au silence du code de l'eau sur des questions importantes, à l'inadéquation de la formulation de certaines dispositions du code de l'eau et à l'élaboration des textes d'application dudit code.

Dans la législation malienne de l'environnement, les problèmes sont essentiellement dus au caractère disparate des textes, à leur méconnaissance et aux difficultés liées à leur application.

Face à ces problèmes, des propositions de mesures d'harmonisation ont été faites sous forme de recommandations.

- En définitive, le rapport met en lumière :
 - . l'inventaire exhaustif des textes législatifs et réglementaires sur l'eau et l'environnement au Mali ;
 - . la physionomie actuelle du cadre législatif et réglementaire ;
 - . une proposition d'harmonisation des textes législatifs et réglementaires dans le domaine de l'eau et de l'environnement ;
 - . l'identification des engagements internationaux du Mali en matière d'eau et d'environnement, l'accent étant mis sur leur interaction avec la législation nationale ;
 - . une proposition de TDR pour la prise en compte des préoccupations du Mali dans l'élaboration d'un Code Régional de l'Environnement (Annexe 5);
 - . une bibliographie exhaustive sur le droit, la politique de l'eau et de l'environnement au Mali.
- Enfin le rapport apporte un éclairage sur le cadre législatif et de politique nationale en matière de gestion des ressources en eau et de l'environnement, en vue de renforcer les capacités institutionnelles du Mali dans le cadre du projet GEF/BFS.

Ce faisant, il ouvre des pistes de réflexion permettant d'apporter des éléments de réponses dans le cadre d'une harmonisation de la législation du Mali, en matière de gestion des ressources en eau et de l'environnement.